



Département de l'Ardèche

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### Séance du 21 septembre 2022

| Nombre de membres |             |
|-------------------|-------------|
| Afférent au CC    | En exercice |
| 70                | 70          |
| Présent           | Votant      |
| 46                | 59          |

#### Date de convocation

**15 septembre 2022**

**Développement local –  
Requalification de la friche  
ITDT – Contrat de Projet  
Partenarial d'Aménagement**

**N° de la délibération  
2022-549**

Secrétaire de séance :  
Danielle LECOMTE

Le 21 septembre 2022 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle « Espace des Collines » à Saint Donat sur l'Herbasse sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

**Présents :** MM. Xavier ANGELI, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, Mme Véronique BLAISE, MM. David BONNET, Jean-Louis BONNET, Sylvain BOSC, Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, M. Serge DEBRIE, Mme Mélanie DONGEY, MM. Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mme Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mme Nathalie RAZE, M. Régis REYNAUD, Mme Ingrid RICHIOUD, Gérard ROBERTON, Frédéric SAUSSET, Mme Anne SCHMITT, MM. Marc SIMONEL, Jean-Paul VALLES, Mme Michèle VICTORY, MM. Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

**Excusés :** Mme Laëtitia BOURJAT (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), M. Thierry DARD (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Denis DEROUX (représenté par son suppléant M. Marc SIMONEL), Mme Myriam FARGE (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), Mme Valina FAURE (pouvoir à Mme Annie FOURNIER), M. Pierre GUICHARD (pouvoir à Mme Michèle VICTORY), M. Fabrice LORIOT (pouvoir à M. Claude FOUREL), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Pierre MAISONNAT (pouvoir à Mme Ingrid RICHIOUD), Mme Agnès OREVE (représentée par son suppléant M. Sylvain BOSC), Mme Isabelle POUILLY (pouvoir Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Alain SANDON (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), M. Xavier AUBERT, Mme Christèle DEFRANCE, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Amandine GARNIER, M. Jean-Michel MONTAGNE, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Michelle SAUZET, M. Pascal SEIGNOVERT, Mme Isabelle VOLOZAN-FERLAY.

Le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) permet de créer un partenariat entre l'État et des acteurs locaux afin d'encourager la réalisation d'une ou plusieurs opérations d'aménagement complexes destinées à répondre aux objectifs de développement durable des territoires. Les projets peuvent concerner aussi bien le développement et la reconquête de l'offre de logements, que le déploiement d'activités économiques, d'équipements ou de commerce. C'est un contrat qui permet à chacune des parties prenantes d'acter des engagements réciproques notamment financiers. Ce n'est pas un programme d'aménagement mais une série d'engagements contractuels facilitant la conduite et la réalisation d'une opération d'aménagement. Le PPA permet une mise en œuvre opérationnelle des documents stratégiques de planifications, tels que les plans locaux d'urbanisme (PLU), les programmes locaux de l'habitat (PLH), les schémas de cohérence territoriale (SCOT). Il ouvre aussi la possibilité de créer un périmètre de Grande Opération d'Urbanisme (GOU).

Le projet de requalification de la friche industrielle ITDT rentre tout à fait dans le cadre de ce dispositif souple, à la carte qui s'adapte à chaque opération pour accélérer et accompagner la réalisation du programme. Il inscrit le projet et les engagements de chacun dans la durée en ciblant et coordonnant les financements. Il apporte une visibilité nationale, rassure les intervenants extérieurs.

Aujourd'hui les services de l'Etat souhaitent que les collectivités contractualisent le projet en signant un contrat avec le représentant de l'Etat. Ce premier contrat entre l'Etat et les collectivités sera amendé et avenanté autant que de besoin pour adapter les actions et faire entrer l'ensemble des partenaires et maître d'ouvrage du projet (universités, Banque des Territoires, EPORA, partenaires privés en fonction des destinations, et acteurs de la dépollution des sols...) –

Vu les articles L. 312-1 à L. 312-10 du Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération 2011-007 du 1<sup>er</sup> mars 2011 approuvant la convention entre EPORA, la commune de Tournon-sur-Rhône et la CC du Tournonais pour l'aménagement de la friche ITDT ;

Vu la délibération n° 2016-027 du 10 février 2016 approuvant l'avenant à la convention entre EPORA, la commune de Tournon-sur-Rhône et Hermitage-Tournonais Communauté de communes, prorogeant la durée de portage de l'opération sur la friche ITDT de 3 ans ;

Vu la délibération n° 2019-273 du 10 juillet 2019 approuvant la convention opérationnelle entre l'EPORA, la commune de Tournon-sur-Rhône et ARCHE Agglo pour l'opération de réhabilitation de la friche ITDT;

Vu la délibération n°2019-274 du 10 juillet 2019 approuvant la convention d'entente avec la commune de Tournon sur Rhône relative à la friche ITDT ;

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant les premières orientations du PPA présentées en Comité de pilotage d'ITDT le 21 octobre 2021 autour de 3 axes et 16 actions et un montant de 5 270 000 € afin de :

- ✓ Permettre l'émergence d'un projet urbain ambitieux sur la dalle ITDT en :
  - confortant le projet urbain et la programmation et en établissant le montage juridique opérationnel ;
  - créant les conditions de réussite du projet avec une action cohérente : OPC, évaluation environnementale, démarche éco-quartier ;
- ✓ Œuvrer à une démarche innovante de reconquête de la friche industrielle avec un projet de réaménagement des lagunes autour de la dépollution (plateforme d'accueil, d'innovation et de formation) en plaçant les mobilités au cœur de la réflexion pour apaiser le quartier ;
- ✓ Construire un projet partagé

Considérant le Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement ;

Considérant l'avis du bureau du 8 septembre 2022 ;

Après en avoir délibéré à :

- 59 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement pour la requalification de la friche ITDT à Tournon-sur-Rhône ;
- AUTORISE M. le Président ou le 1<sup>er</sup> Vice-président à signer le contrat ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercurol-Veaunes, le 21 septembre 2022.